

Questions orales

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis obligé de dire au critique de l'opposition officielle qu'il n'y a pas de lettre à déposer puisqu'aucune lettre n'a été envoyée. Je ne peux quand même pas déposer une lettre qui n'a jamais été expédiée. Par contre, j'ai en ma possession un double de la lettre que le premier ministre de l'Ontario a envoyée aux médecins. Il dit dans cette lettre—et ce n'est rien de nouveau puisque c'était déjà la position du gouvernement de l'Ontario précédent—que les médecins négocient avec leur gouvernement provincial ou par l'intermédiaire des services hospitaliers si c'est le système que la province a mis sur pied. J'ignore si le député possède lui-même un exemplaire de cette lettre, mais il constatera en la lisant que le premier ministre provincial donne aux médecins le droit de se retirer de l'OHIP, possibilité que tous les partis avaient acceptée dans la Loi canadienne sur la santé. Je le répète, je n'ai pas de lettre à déposer parce que je n'en ai pas reçu.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, a annoncé qu'il était en train de négocier une pénalité moins lourde que celle prévue dans la Loi canadienne sur la santé. Pourquoi le ministre s'apprête-t-il à renoncer au principe que lui et son parti ont approuvé, dans cette loi, à l'époque où ils étaient dans l'opposition? A-t-il l'intention de s'acquitter de ses responsabilités en protégeant les intérêts de l'Ontario, puisqu'il paraît évident que le premier ministre de l'Ontario va permettre la surfacturation dans sa province?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon honorable ami devrait examiner ce qui s'est passé, en réfléchissant à ce qu'il demande. S'il regarde quelle était la situation en Ontario à la fin de la première année d'existence de la surfacturation, c'est-à-dire au 1^{er} avril, il constatera que le montant de la surfacturation a diminué depuis un an, sans que le gouvernement provincial ait eu besoin de légiférer. La somme mensuelle retenue était calculée d'après le montant de la surfacturation pour cette première année. Naturellement, si la surfacturation devient moins fréquente, comme nous l'espérons, que ce soit en Ontario ou dans les autres provinces où l'on retrouve la même tendance, le montant retenu devra diminuer. Voilà ce dont nous discutons, et je peux dire au député que j'ai l'intention de poursuivre ces discussions vendredi avec un nouveau gouvernement progressiste conservateur majoritaire, nouvellement élu en Ontario.

Des voix: Bravo!

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AUX MÉDECINS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ignore ce que le ministre a bien pu fumer, mais j'ai une question à lui poser sur le même sujet.

Des voix: C'est honteux!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario affirme que l'amende pour la surfacturation imposée

aux Ontariens qui coûte aux citoyens de cette province environ un million de dollars par semaine n'est nullement préjudiciable au régime de soins médicaux en Ontario. Tels sont les propos de M. Miller. Le ministre ne convient-il pas que le régime actuellement en vigueur en Ontario, qui coûte aux particuliers environ un million par semaine, nuit à cette province?

• (1425)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que je ne fume pas. J'ignore si ce sont les cigares de la Jamaïque ou de Cuba qu'il fume pour qu'il pose une question comme celle-là.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le député est porté à tout centraliser, mais la Loi canadienne sur la santé s'inspire du principe fondamental voulant qu'il incombe aux provinces d'assurer les services de santé.

Le député me demande d'exprimer une opinion, mais je n'en ferai rien. C'est aux provinces de s'arranger avec leurs médecins et d'administrer le régime. Tel est le principe que j'applique et je continuerai à agir de la sorte.

LE COÛT DE LA SURFACTURATION POUR LES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, un projet de loi, présenté lors de la législature précédente, a reçu l'appui de tous les partis, précisément parce que nous avons reconnu que, pour traiter avec certaines provinces, si nous voulions maintenir un régime de santé universel, il fallait faire preuve d'une volonté nationale.

Étant donné que le Parlement a conclu que les Canadiens devaient être protégés par un régime universel de coût raisonnable, le ministre étudiera-t-il la scandaleuse déclaration du premier ministre de l'Ontario qui disait que un million de dollars par semaine, ce n'était rien pour les habitants de l'Ontario. S'il estime que cela porte à conséquence, prendra-t-il des mesures pour créer un système progressif de sanctions à l'encontre des provinces qui ne maintiennent pas un régime de santé universel à faible coût?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le chef du parti néo-démocrate ne comprend pas cela, ou préfère ne pas le comprendre à la veille des élections.

M. Gauthier: Ne soyez pas arrogant.

M. Epp (Provencher): Je suis tout à fait sérieux. Je suis persuadé qu'il aimerait avoir une réponse d'un ministre fédéral que l'on pourrait qualifier d'interférence. Je ne me prêterai pas à ce jeu.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le gouvernement aimerait voir disparaître la surfacturation. Nous n'avons pas changé d'avis à ce sujet. Pendant la période Diefenbaker, alors que M. Douglas était premier ministre de la Saskatchewan, il y avait un régime similaire. La seule différence, c'est qu'à cette époque il fallait retenir tous les fonds.